



## **RENCONTRE AVEC LE GOUVERNEMENT 1<sup>er</sup> MAI 2014**

Merci de nous recevoir en ce jour de la fête du travail. Il est quand même malheureux que cette « obligation protocolaire », soit la première occasion d'une esquisse de dialogue social.

C'est d'autant plus regrettable que des décisions importantes concernant les travailleurs ont été ou vont être prises sans aucune consultation.

De plus, sur certains dossiers urgents tels que la protection sociale, on ne sent aucune volonté, de la part des ministres concernés, de faire les nécessaires réformes.

Des mouvements sociaux commencent à faire jour et il ne faudra pas vous étonner d'un mouvement de grande ampleur si par exemple les retraites venaient à ne plus pouvoir être assurées.

Aussi nous attirons votre attention sur la nécessité de reprendre un dialogue social intense afin d'accompagner les réformes économiques et sociales que vous souhaitez mettre en œuvre.

Nous dirions ironiquement que ce n'est pas parce que le gouvernement lorgne du côté de la Chine où il n'existe aucune organisation syndicale indépendante qu'il faut forcément copier.

### **CODE DU TRAVAIL**

#### **➤ ASSOULISSEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Le Gouvernement souhaite modifier le code du travail. Un projet de loi de pays relatif au contrat de chantier a récemment été adopté par le conseil des ministres. Nous ne sommes pas fermés à des évolutions de la réglementation mais celle-ci doivent se faire dans la concertation et nous combattons par tous les moyens qui nous sont donnés, tous les textes qui seraient préjudiciables au salariés et qui n'auraient pas fait l'objet de concertation avec les organisations professionnelles de salariés et d'employeurs.

Si nous comprenons qu'une souplesse soit souhaitée afin de relancer l'économie, nous souhaitons aussi une meilleure protection des salariés.

Dans cette période de crise, les licenciements sont encore nombreux. Qu'ils soient économiques ou non, les salariés sont démunis face à la mauvaise foi des employeurs. Le problème est d'autant plus dramatique qu'il n'existe aucun traitement du chômage dans notre collectivité. Pourtant, les licenciés restent confrontés au remboursement de leurs emprunts, à leur loyer et aux charges nécessaires à la vie de tous les jours. Les indemnités de licenciement légales et même conventionnelles, ne permettent pas de tenir longtemps, quand elles ne sont même pas payées en cas de faillite de l'entreprise.

Face à cette situation, la Confédération A TIA I MUA demande au gouvernement et aux élus de prendre les dispositions suivantes :

- ✓ Rendre obligatoire pour toutes les entreprises, une assurance pour couvrir l'ensemble des sommes dues au personnel en cas de faillite. Cela existe en métropole. Dans le cadre des chantiers publics, cette obligation pourrait déjà être inscrite dans les clauses administratives des marchés.
- ✓ Donner plus de pouvoir au juge des référés pour bloquer un plan social. Aujourd'hui il ne peut que vérifier le respect de la forme et non pas se prononcer sur le fond. Seul le juge du travail peut, une fois les licenciements prononcés, juger sur le fond ;

### ➤ **REPRESENTATIVITE DES SYNDICATS**

Il devient nécessaire de revoir la représentativité syndicale. En effet, les fonctionnaires territoriaux et les agents communaux cotisent à la CPS et ne sont toujours pas reconnus dans la représentativité. Malgré une décision du tribunal administratif qui nous était favorable en la matière, il semblerait que la composition du conseil d'administration de la CPS n'en tienne toujours pas compte. A chaque fois que nos intérêts seront lésés, nous irons devant la juridiction. Il nous paraît quand même plus sage de légiférer en la matière en intégrant notamment la notion d'accord majoritaire afin d'éviter que des organisations syndicales ultra minoritaires puissent valider des accords allant à l'encontre de l'intérêt des salariés.

### ➤ **DIALOGUE SOCIAL**

Nous l'avons souligné en préambule, le dialogue social, essentiel au fonctionnement du pays est inexistant.

Nous demandons donc :

- ✓ la réactivation du Haut Conseil de la Protection Sociale pour rétablir la concertation permanente face aux nécessaires réformes de la PSG
- ✓ la réactivation du Haut Comité pour l'Emploi qui permettra d'avoir des indicateurs d'évaluation du plan de relance et proposera des pistes pour la politique de l'emploi.

### ➤ **PROTECTION SOCIALE GENERALISEE**

Devant la quasi faillite des régimes qu'A TIA I MUA prévoyait depuis 1998 et que nous avons affirmée à notre congrès de 2000, il est urgent d'agir.

Or, depuis un an, à part des augmentations de charge, le gouvernement n'a pas fait grand-chose.

Le budget 2014 de la CPS adopté dans la douleur nécessitait la prise de plusieurs actes réglementaires et au final, seul un arrêté qui aurait pu être validé depuis le mois de décembre a été pris en début de ce mois.

Chaque jour qui passe fait perdre des millions à la CPS et aux cotisants qui la font vivre.

Sur l'assurance maladie on a l'impression que l'encéphalogramme est plat.

Pire, le gouvernement n'a pas retenu certaines mesures d'économie, ce qui entraînera le déséquilibre des comptes en fin d'année.

Pour le RSPF, depuis 3 ans, la puissance publique a été incapable de présenter un budget équilibré pénalisant ainsi le fonctionnement de l'hôpital et les professionnels privés.

En 2015 ou au plus tard en 2016, la trésorerie de la CPS sera épuisée. Est-ce qu'on attend ce moment pour agir ?

Dans le cadre des dossiers en souffrance depuis plus d'un an... La loi de Pays sur les avantages en nature qui s'applique notamment aux cotisations de retraite complémentaires et aux actions sociales des comités d'entreprise.

Des redressements ont été opérés pour plusieurs centaines de millions ce qui va compromettre gravement les capacités d'investissement de ces entreprises et va pénaliser les salariés.

Les textes en vigueur depuis 1952 sont obsolètes et pénalisent les entreprises qui ont le bon goût de faire des œuvres sociales.

Le CA de la CPS a adopté un projet de loi de pays déposé sur le bureau du ministre en charge de la protection sociale depuis plusieurs mois pour régler cette question dans l'intérêt des salariés et des entreprises. Aucune suite aujourd'hui.

A TIA I MUA réaffirme ses demandes instantes :

#### **Pour la retraite :**

- ✓ Son exigence de sauver la retraite par répartition en Polynésie française, en réformant immédiatement la PSG de 1995,
- ✓ Son refus de tout régime obligatoire généralisé par capitalisation ;
- ✓ Sa volonté de séparer immédiatement et totalement le régime de retraite de l'assurance maladie avec interdiction de financer le déficit de l'assurance maladie par les ressources ou les réserves du régime des retraites ;
- ✓ Sa volonté de maintenir, à la retraite, un taux minimum de remplacement du revenu égal à 70 % du Smig pour tous les salariés ayant atteint la durée de cotisations validant le taux plein ;
- ✓ Sa volonté de faire aboutir une extension généralisée des retraites complémentaires ARRCO et AGIRC en Polynésie française ;
- ✓ Son exigence de maintenir l'âge de départ sans abattement à 60 ans ;
- ✓ La nécessité de maintenir un dispositif prenant en compte la pénibilité, même si celui-ci doit être revu et surtout financé par une sur-cotisation patronale ;

#### **Pour la maladie :**

- ✓ La garantie du financement de l'assurance maladie en maîtrisant les coûts, sans augmentation des charges pour les salariés ;
- ✓ La fin du paiement à l'acte des professionnels de santé notamment pour la longue maladie ;
- ✓ La création d'un pôle de santé à but non lucratif contrôlé par la CPS ou un organisme géré par les partenaires sociaux notamment pour les cliniques, la longue maladie, la pharmacie, l'optique et la dentisterie ;
- ✓ Le transfert des cotisations maladie, hors financement des indemnités journalières des salariés, vers un prélèvement universel à définir, sans pour autant, augmenter les prélèvements obligatoires en Polynésie française ;
- ✓ La gestion de la branche maladie indépendamment du régime social de l'assuré.

#### **Pour les prestations familiales :**

- ✓ Leurs attributions selon le revenu, au profit des bas revenus ;
- ✓ Un droit aux congés maternité de 8 semaines supplémentaires et une aide améliorée pour les parents d'enfants en bas âge.

## ➤ LOGEMENT SOCIAL

**Il est nécessaire de rendre le logement économiquement accessible aux salariés :**

- ✓ La création d'un nouvel opérateur de logement économiquement accessible, géré par les partenaires sociaux, à destination des salariés ;
- ✓ La cotisation du 1% au premier franc salaire et le maintien du remboursement du FSR à hauteur de 900 millions par an pendant 10 ans ;
- ✓ La réaffectation immédiate du 1% logement rénové, versé à la CPS, vers cet opérateur.

## ➤ POLITIQUE ECONOMIQUE

Le gouvernement a lancé un plan de relance.

Les déclarations d'intention vont dans le bon sens mais on a du mal à en voir la traduction concrète.

Le problème principal de la Polynésie française est le niveau élevé des prix qui nuit gravement à la compétitivité du tourisme et qui entraîne fatalement de la revendication salariale qui est aussi source de perte de compétitivité.

Vous voulez relancer la concurrence mais dans le même temps, votre gouvernement augmente la liste des produits interdits à l'importation pour protéger la production locale menant à de véritables rentes de situation.

La confédération A TIA I MUA revendique donc :

- ✓ Une vraie politique visant à faire baisser les prix des produits dans tous les secteurs d'activité en Polynésie française ;
- ✓ Une vraie politique du tourisme mettant en valeur notre culture et notre patrimoine naturel ;
- ✓ La création de lieux d'animation dans les principales destinations touristiques et notamment à Papeete afin d'offrir à nos visiteurs des distractions et activités diverses ;
- ✓ Le retour des entreprises à des niveaux de prix et de marge plus conformes aux standards internationaux et à l'intérêt général et la prise de conscience de la fin de la rente du CEP ;
- ✓ La mise en concurrence des monopoles, notamment dans le secteur du commerce et de l'agriculture ;
- ✓ Une fiscalité adaptée aux objectifs à atteindre et mieux répartie entre l'ensemble des acteurs de la société sans prélèvement supplémentaire sur la population ;
- ✓ La baisse du train de vie des élus, institutions, administrations, établissements publics et officines diverses ;
- ✓ Une déconcentration économique au profit des archipels avec notamment une amélioration forte des services publics de transport terrestres, maritimes et aériens

## ➤ FONCTION PUBLIQUE

Vous aurez remarqué sans doute que depuis le début de la crise, les fonctionnaires ont participé à l'effort collectif en mettant leurs revendications en sourdine.

Les augmentations de cotisations sociales et de la fiscalité ont même entraîné de fortes baisses de traitement net.

Depuis 6 ans, le point d'indice est gelé. Il convient de réfléchir rapidement à la manière de sortir de cette situation.

La réduction des effectifs que vous visez dans l'administration ne nous pose pas de problème sur le fond. Cependant, les départs ne correspondant pas forcément aux missions qui sont fixées, il conviendrait rapidement de créer une maquette cible de l'administration et de mettre en place une véritable politique de formation professionnelle pour les fonctionnaires à la définition de laquelle les organisations syndicales devraient être associées afin de combler autant que ce peut les postes restés vacants par de la mobilité interne.

Enfin, il y a nécessaire mise en place de textes relatifs à l'hygiène et à la sécurité, aujourd'hui absents, alors que nous le rappelions le 28 avril dernier, il y a encore trop d'accidents du travail en Polynésie française.

## ➤ EDUCATION

### **Les auxiliaires de vie scolaire.**

Les auxiliaires de vie scolaire exercent leur métier au contact des enfants handicapés qu'elles accompagnent et soutiennent dans leur scolarisation pendant les heures de classe et pendant la pause du midi comme les enseignants, les adjoints d'éducation, les surveillants.

Ce sont les seuls agents de l'éducation au contact direct et permanent avec les élèves qui ne bénéficient pas des vacances scolaires.

Nous demandons que les auxiliaires de vie scolaire (AVS) soient intégrées dans la filière éducative de la fonction publique territoriale et que leurs obligations de service soient ramenés à 36/38 semaines par an comme les autres agents de l'éducation travaillant en contact direct avec les élèves.

### **Enseignants polynésiens titulaires du second degré, agents de l'Etat.**

Les enseignants polynésiens du second degré titulaires ayant obtenu la reconnaissance par l'Etat de leur Centre d'Intérêt Matériel et Moral (CIMM) en Polynésie française ne sont plus soumis à la limitation à deux années renouvelable une fois de la durée de leur activité d'enseignant en Polynésie française. Ils sont titulaires de leur poste sans durée.

Cependant, comme ils sont en position de mise à disposition de la Polynésie française, leur maintien en poste est soumis tous les trois ans à l'accord du ministre de l'éducation de la Polynésie française les plaçant dans une situation de précarité au regard de leur vie de famille au même titre que les enseignants expatriés destinés à repartir en métropole.

Nous demandons que ces enseignants polynésiens ayant obtenu la reconnaissance de leur centre d'intérêt matériel et moral (CIMM) en Polynésie française soient pérennisés et reconduits automatiquement sur leur poste sauf demande de leur part ou procédure disciplinaire engagée contre eux pouvant entraîner une mutation à la demande de la Polynésie française ou de l'Etat.

### **Surveillants-Adjoints d'éducation.**

La réussite scolaire est l'affaire de toute la communauté éducative.

La DGRH prévoit un dispositif de formations ne correspondant pas réellement au métier de surveillant.

Un surveillant est un éducateur qui anime, encadre l'élève en l'aidant à s'épanouir au sein du système scolaire afin de susciter son ambition scolaire.

Nous demandons d'adapter et de pérenniser les formations à l'attention du personnel de surveillance (philosophie, sociologie, psychologie de l'éducation, animation), de faciliter l'accès des personnels en poste aux études supérieures (licence en sciences de l'éducation) et d'ouvrir leur carrière à des postes de responsabilité dans l'encadrement des élèves.

Mauru'uru.